

1. Conditions d'éligibilité au service

Le service Echange Express est disponible, via le site Internet www.espace-entreprises.coriolis.fr rubrique Assistance Mobile, à tout Abonné ayant acquis un Terminal auprès de Coriolis Télécom, à l'exception des Terminaux de la marque Apple, dans le cadre de la souscription ou du renouvellement d'un contrat d'abonnement à une offre Entreprise proposée par Coriolis Télécom.

Le recours au service Echange Express est réservé aux Terminaux mobiles toujours sous garantie constructeur à la date de la confirmation par l'Abonné de sa demande de réparation.

Dans le cas contraire, il est rappelé à l'Abonné que les Terminaux neufs sont garantis contre tout vice caché de fabrication, conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

2. Objet du service

Le service « Echange Express » permet à l'Abonné d'obtenir le remplacement de son Terminal défectueux par un Terminal identique (même marque, même modèle) ou bien, exceptionnellement, par un Terminal de marque ou modèle différent mais disposant de caractéristiques similaires (à la libre appréciation de Coriolis Télécom), dans l'hypothèse où le modèle du Terminal défectueux ne serait plus commercialisé et ne serait plus disponible en stock chez le constructeur.

Le Terminal de remplacement peut être un Terminal neuf, ou bien un Terminal reconditionné dont la performance et la fiabilité sont équivalentes à celles d'un Terminal neuf.

La garantie contractuelle portant sur le Terminal défectueux accordée par son constructeur lors de l'acquisition de ce dernier est reportée sur le Terminal de remplacement pour sa durée restant à courir au jour de la confirmation de la demande de réparation de l'Abonné.

3. Mise en œuvre du service

Le Terminal de remplacement est envoyé par le Service Après Vente de Coriolis Télécom à l'adresse indiquée par l'Abonné (en France métropolitaine) dans un délai de 48 heures, hors week-end et jours fériés, à compter de la confirmation de sa demande de réparation. Cette confirmation est effectuée par l'Abonné en cliquant sur le lien hypertexte qui lui aura été envoyé automatiquement par e-mail après qu'il ait suivi la procédure de demande de réparation mise en place dans le cadre du site Internet www.espace-entreprises.coriolis.fr Rubrique Assistance Mobile.

Ce délai pourra toutefois être exceptionnellement rallongé de 72 heures dans l'hypothèse où aucun Terminal de remplacement ne serait immédiatement disponible.

L'Abonné dispose d'un délai de 8 jours à compter de la réception du Terminal de remplacement pour retourner, par envoi recommandé avec accusé de réception restant à ses frais, le Terminal défectueux accompagné de sa batterie et de sa facture d'achat, à l'adresse ci-dessous :

CTS
2 rue du Capitaine Scott
75015 PARIS
01.41.45.54.61

Passé ce délai, l'Abonné se verra facturer la somme forfaitaire de 500 (cinq cent) euros hors taxes à titre de pénalités. Cette pénalité sera également exigible dans l'hypothèse où le colis arriverait vide ou contiendrait un Terminal différent de celui ayant fait l'objet de la demande de réparation de l'Abonné.

Dans le cadre du service « Echange Express », le Terminal défectueux retourné devient la propriété de Coriolis Télécom dès réception de celui-ci.

4. Coût du service

Le Terminal défectueux retourné par l'Abonné à Coriolis Télécom sera remis à un réparateur agréé par le constructeur, afin de déterminer si la panne affectant le Terminal est ou non couverte par la garantie contractuelle du constructeur. Le recours au service Echange Express sera totalement gratuit pour l'Abonné, à l'exception des frais de retour prévus

à l'article 3 ci-dessus lorsque la panne du Terminal défectueux est couverte par la garantie de son constructeur. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la panne fait l'objet d'une exclusion expresse de garantie par le constructeur, l'Abonné se verra facturer la somme forfaitaire de 140 (cent quarante) euros hors taxes du fait du recours au service Echange Express.

5. Limitation de responsabilité

Coriolis Télécom n'est en aucun cas responsable de la détérioration ou de la perte de données contenues dans le Terminal défectueux, étant entendu que l'Abonné ne pourra en aucun cas demander à récupérer le Terminal défectueux, après mise en œuvre du service Echange Express, y compris dans l'hypothèse où la panne affectant le Terminal serait couverte par la garantie contractuelle du constructeur.

Il est recommandé à l'Abonné d'effectuer une copie de l'ensemble des programmes et données contenues dans le Terminal défectueux avant de l'envoyer à Coriolis Télécom et veiller à supprimer toutes les informations confidentielles, propriétaires ou personnelles y contenues. Coriolis Télécom n'est en aucun cas responsable de la restauration ou de la réinstallation de tout programme ou toute donnée dans le Terminal de remplacement.

Par ailleurs, Coriolis Télécom ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par l'utilisation, le fonctionnement ou le mauvais fonctionnement du Terminal ou du service Echange Express.

6. Acceptation des présentes conditions générales du service

Le recours au service Echange Express implique l'adhésion pleine et entière de l'Abonné aux présentes conditions générales.